





PENTAGERME ULTRA CONCENTRE

DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT ALIMENTAIRE CONCENTRE

Réf 5L: 838819 - code fabricant: A003





SURFACES

PENTAGERME ULTRA est un détergent désinfectant bactéricide, fongicide, virucide, alimentaire. Il est destiné au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces lavables et matériel de préparation en cuisine collective et milieu agroalimentaire. Grâce à son très large spectre de désinfection, PENTAGERME ULTRA CONCENTRE assure une hygiène parfaite, en une seule opération, dans des conditions les plus difficiles.

Riche en agents dégraissants, il permet un nettoyage en profondeur en s'attaquant aux salissures les plus tenaces. PENTAGERME ULTRA simplifie la gestion des produits en proposant une double action dégraissante et désinfectante de très haute qualité.

BACTÉRICIDE 🗹

FONGICIDE

VIRUCIDE ☑

INTÉGRABLE DANS UN PROTOCOLE HACCP ☑



Domaines d'application : cuisines collectives & industrielles, laboratoires agro-alimentaires, professionnels de la restauration, métiers de bouche.















HYGIÈNE & INNOVATION

CONDITIONNEMENT

· Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs

Usage strictement professionnel

· DLUO: 2 ans





PROPRIÉTÉS

Aspect: Liquide limpide Couleur: Incolore Densité: 1,00 ± 0,01g/cm³

pH: 12.5 ± 0,5



Biodégradabilité: contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004 Éco-conseil: pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

Afin de préserver votre santé et la protection de l'environnement, déposez vos déchets chimiques (catégorie «entretien de la maison» en point de collecte et en déchetterie. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Pour plus d'informations : https://www.ecodds.com/particulier/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/

MÉTHODOLOGIE



Sols et surfaces

♦ Utilisation en centrale de désinfection ou en dilution manuelle: Ranger tous les aliments et les préparations en cours. Ramasser et décrocher les souillures les plus importantes à l'aide d'une raclette ou d'un balai brosse. Pulvériser la solution sur les surfaces à nettoyer, puis frotter à l'aide d'une brosse ou d'une lavette pour les plans de travail. Laisser agir 5 minutes puis rincer à l'eau claire.

♦ Utilisation en trempage: Diluer PENTAGERME ULTRA dans de l'eau chaude, à raison de 4% soit 40 ml par litre d'eau. Plonger le matériel à désinfecter dans la solution, après avoir décroché les salissures les plus importantes. Frotter à l'aide d'une brosse, puis replonger dans la solution pendant 5 à 15 minutes. Rincer abondamment à l'eau claire, puis laisser sécher.

RÉGLEMENTATION

Activité	Temps de contact (condition de saleté)	Normes et % de dilution	Souches
Bactéricide	(L)	EN 1276 : 0,5% (saleté)	 ✓ Pseudomonas aeruginosa ✓ Staphylococcus aureus ✓ Enterococcus hirae ✓ Escherichia coli
	5 min	EN 13697 : 2% (saleté)	
	1 min	EN 1276 : 1,5% (saleté)	
	(C)	EN 1650 : 0,5% (saleté)	✓ Aspergillus niger✓ Candida albicans
Fongicide	15 min	EN 13697 : 4% (saleté)	
	15 min	EN 14476 : 0,5% (saleté)	♂ H1N1
Virucide	30/120 min	EN 14476 : 4% (propreté) EN 14476 : 6% (saleté)	✓ Polio virus✓ Adeno virus✓ Rota virus✓ Hépatite B✓ VIH
	10/30 min	EN 14476 : 1% (saleté) EN 14476 : 0,5% (saleté)	

Substance active biocide: Chlorure Didécyldiméthyl ammonium Cas n° 7173-51-5: 6.93%(m/m) . TP4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Dangereux - Respecter les précautions d'emploi - Usage strictement professionnel. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 8 Septembre 1999 modifié le 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.









